

PROCES-VERBAL

REUNION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du lundi 12 décembre 2022 à 9h30 à Coutances

PRESENTS :

- M. Pierrick MARTIN Directeur Général, Président du CSE par délégation du pouvoir
- Mme Stéphanie RIVET Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

Membres Titulaires :

- Mme Véronique BLIN
- Mme Anne GLENAT
- Mme Edwige AMIOT

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Anne Marie FOUIN Membre titulaire
- M. Didier MORISSET Président du CSE
- Mme Floriane ROUSSEL remplaçante de Mme FOUIN

La séance est ouverte par M. MARTIN à 9h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 18 octobre 2022

Le procès-verbal du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

2. Information(s) de l'employeur

M. MARTIN nous informe :

- La prime de partage de la valeur (PPV) a été augmentée et versée.
- M. MARTIN été nommé trésorier de L'AFOMETRA, et a intégré la commission stratégique du conseil d'administration de la CARSAT de Normandie.
- La journée des vœux n'aura pas lieu en janvier 2023, elle se fera sous une autre forme courant juin.
- Economiquement l'année devrait bien se terminer.
- L'agrément est en cours

3. Information(s) et indicateurs RH

a. Mouvement du personnel sur la période

i. Mouvement du personnel

Effectifs au 30/11/2022 : 190

⇒ Sorties :

○ **Octobre :**

- Un agent d'entretien en CDI
- Une responsable secteur en CDI

- Une conseillère en prévention en CDI
 - Une assistante en santé travail en CDI
 - **Novembre :**
 - Une infirmière de santé travail en CDI
 - Un agent d'accueil standardiste en CDD
- ⇒ Entrées :
- **Octobre :**
 - Un responsable secteur en CDI
 - **Novembre :**
 - Une responsable de service en CDI
 - Un agent d'accueil standardiste en CDD

ii. Prolongation de contrat

- ⇒ Assistante de service sociale :
- Prolongation de la convention d'un an de Mme Céline LAMBART
 - Prolongation de 3 mois pour Mme Camille AVOYNE
- ⇒ Psychologue :
- Maintien des deux psychologues en convention sur le secteur bocage

iii. Recrutements

- ⇒ En cours :
- Cinq IDEST (2 sur Coutances, 1 sur St Lô, 1 sur Ponts/St James/St Hilaire et 1 sur Carentan en CDD)
 - Un conseiller en prévention sur Ponts
 - Médecins
 - Médecins collaborateurs
 - Remplacement de M. CORBET en intérim à partir de janvier 2023
- ⇒ Arrivées prévues :
- Une infirmière en santé travail sur Coutances
 - Deux conseillers en prévention sur Cherbourg dont un en mutation interne
 - Un AST sur Ponts

b. Plan de développement des compétences 2023

Présentation du bilan des formations 2022 et plan prévisionnel 2023 par Mme Laetitia ANDRE responsable RH.

En résumé il y a eu 176 formations réalisées : 105 salariés ont été formés sur 185 soit 57 % de l'effectif.

Concernant les frais professionnels de formation : désormais Laetitia ANDRE gère les réservations hôtelières ainsi que les transports. Laetitia envoie les documents de voyage aux collaborateurs, il n'y a donc plus d'avance de frais.

La taxe de séjour devra être payée sur place et sera remboursée sur présentation du justificatif, il est en de même pour le transport sur site (métro, taxi...). Pour le diner, le montant maximum est de 25 euros et sera remboursé sur présentation du justificatif. Les documents devront être transmis au service RH pour remboursement.

Il est important de faire un retour à Laetitia ANDRE en cas d'insatisfaction sur l'hébergement.

Rappel : pour les salariés quittant SIST Ouest Normandie les formations seront annulées.

c. Bilan mutuelle et prévoyance

Mme Stéphanie RIVET présente le bilan frais de santé et prévoyance, celui-ci sera disponible sur intranet.

Aucune réponse concernant l'ouverture du contrat pour le remboursement d'autres médecines douces. (formulées à l'interlocutrice mutuelle, sujet relancé).

Concernant la prévoyance, elle n'est versée qu'à partir du 80^{ème} jour d'absence, mais le service assure un maintien de salaire dès le 1^{er} jour (dans la limite des deux arrêts).

4. Présentation de l'état annuel des recettes et dépenses pour l'année 2021 pour les budgets AEP et ASC

Mme Edwige AMIOT présente l'état annuel des recettes et dépenses pour les deux budgets.

1) Attributions Economiques et Professionnelles (AEP)

- Déplacements missions : le montant correspond aux formations réalisées par les membres du CSE (4 jours). La formation CSSCT a été remboursée par SISTM (cf recette).
- Frais bancaires : augmentation sur 2021 due à la gestion de la trésorière concernant les virements bancaires.
- MOP publicité cadeaux personnalisés salariés.

2) Activités Sociales et Culturelles (ASC)

M. MARTIN s'interroge sur l'état des dépenses qui est supérieur aux recettes. Mme AMIOT répond : l'état des recettes et des dépenses ne prend pas en compte le solde du compte présent sur le compte bancaire, elle précise : celui-ci, au 31 décembre 2020 nous a permis d'offrir une carte cadeau de 170 euros à chaque salarié. De plus, un calendrier de l'avent leur a été offert.

M. MARTIN fait remarquer que l'épargne diminue au fil des années, Mesdames AMIOT et GLENAT lui répondent que pour les membres du CSE il est plus important de faire plaisir aux salariés que d'avoir une épargne. De même pour l'épargne du budget AEP Mme AMIOT précise que depuis 2 ans les membres ont réalisé plusieurs formations nécessaires au bon fonctionnement du CSE.

Mme AMIOT va faire en sorte pour l'année 2022 d'encaisser les chèques de remboursement salariés avant le 31 décembre de l'année en cours afin d'éviter des incompréhensions sur la lecture de l'état des recettes et des dépenses. Elle ajoute que ceci vient d'elle car les salariés paient en temps et en heure.

Elle répond aux questions posées par la direction.

5. Expressions collectives et individuelles des salariés

a. Y a-t-il eu une réflexion sur une éventuelle augmentation de salaire, au vu de l'inflation qui nous touche ?

Le versement de la prime de partage de la valeur en novembre dernier a été notamment effectuée en ce sens. Les négociations nationales pour l'augmentation générale des salaires pour 2023 commence, nous préparons en parallèle le budget 2023, dont la masse salariale, en tenant compte entre autre de l'inflation.

b. Concernant la grille des rémunérations, y a-t-il une révision envisagée en 2023 pour l'ensemble des classes (filiale support et filiale prévention), en effet la dernière date de 2014.

L'établissement du budget 2023 doit tenir compte du contexte actuel, de l'inflation, des augmentations des fournisseurs, etc. Ainsi, pour le moment la politique salariale reste en l'état et nous en aviserons au moment opportun.

c. « Est-il possible revoir la grille salariale des salariés de SIST-OUEST, et ne pas attendre les revalorisations

annuelles de la branche ? Pour beaucoup de salariés, la rémunération annuelle est égale au salaire minimum garantie par la branche.

A titre d'exemple les AEP en début de carrière sont de plus en plus proche du smic, moins de 100€ net de différence par mois et pour les chargés d'accueil moins de 100 € brut par mois. »

Cf. précédentes réponses

Pour reprendre l'exemple cité, le SMIC est appliqué en 12 mensualités alors que les rémunérations au sein de SIST Ouest Normandie le sont en 13. La rémunération mensuelle est toujours supérieure au SMIC et est versée en annuel avec un mois en plus.

d. Comment est calculé le 13ème mois lors d'un départ de l'association (retraite ou démission) ?

A chaque fin de contrat de travail, le treizième mois proratisé est versé.

e. Pouvez-vous nous faire un retour concernant la question sur la réservation lors des formations posée lors du CSE du 20 juin 2022 ?

Présentation effectuée en instance et mise à disposition du personnel sous l'intranet ainsi qu'une communication complémentaire sera prévue pour préciser les évolutions en la matière.

6. Questions diverses (tour de table)

Calendrier 2023 :

- Réunions CSE les 30 janvier, 3 avril et 12 juin 2023
- Accord d'intéressement le 30 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 12h27

Le Président
Didier MORISSET

30

Le 12 décembre 2022
La secrétaire du CSE
Véronique BLIN



La prochaine réunion est fixée le **30 janvier 2023 à 9h30 à St L6**